

Protocole sanitaire Rentrée 2022-2023

Chers parents,

A la rentrée 2022 / 2023, dans le cadre de la lutte contre le COVID, un protocole sanitaire sera toujours en vigueur dans les établissements scolaires. Ainsi, il est important de rappeler que les enfants ne doivent pas se rendre à l'école, **en cas de fièvre (38 °C ou plus)** ou en **cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19**.

1/ Si l'élève est cas confirmé (prévenir le chef d'établissement sans délai) :

- S'agissant des élèves de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, ainsi que des élèves de 12 ans et plus et des personnels bénéficiant d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 7 jours.

Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h. Lorsque le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible, un test antigénique par prélèvement nasal peut être réalisé pour les élèves de moins de 12 ans par ou sous la responsabilité d'un pharmacien, d'un médecin ou d'un infirmier.

- S'agissant des élèves de 12 ans et plus et des personnels non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 10 jours.

Il peut prendre fin au terme de 7 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 7ème jour et que son résultat est négatif.

La période d'isolement débute :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ;
- à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

A partir du CP, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement.

2/ Les autres élèves de la classe sont cas contact (Ils sont prévenus par écrit par le chef d'établissement)

Il n'y a plus d'isolement. Ils sont invités à réaliser un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique ou autotest) **deux jours après avoir été prévenus**.

Si le test est positif :

- Dans le cas d'un **autotest positif** : confirmez le résultat immédiatement par un test RT-PCR et isolez-vous dans l'attente du résultat ;
- Dans le cas d'un **test antigénique positif** : confirmez le résultat par un test RT-PCR dans les 24 h et isolez-vous dans l'attente du résultat. L'Assurance Maladie devrait vous contacter par SMS pour vous donner les consignes sanitaires et d'isolement.
- Dans le cas d'un **test RT-PCR positif** : isolez-vous immédiatement, l'Assurance Maladie devrait vous contacter par SMS pour vous donner les consignes sanitaires et d'isolement.

Si le test est négatif vous devez :

- surveiller la température et l'éventuelle apparition de symptômes et réaliser un test de dépistage antigénique ou RT-PCR immédiatement en cas de symptômes ;
- **appliquer de manière stricte les mesures barrières**, et notamment le port du masque en extérieur et en intérieur (particulièrement dans les lieux avec du public), limiter vos contacts, éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave de Covid-19.
- porter le masque à la maison, si vous partagez votre domicile avec la personne positive au Covid-19.